

Décision

Générale

colonial

Décision n° 196 accordant un congé de convalescence <1 un mois à Mohamed Ali.

n° 196

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les arrêtés n°s 236 du 24 mars 1945 et 116 du S février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire au tochtone de la Côte française des Somalis: Vu le certificat de visite n° 1 du 1er février 1949 émis par le Conseil de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de convalescence d'un mois à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordé à Mohamed Ali, coolie spécialisé, en service à l'hôpital colonial. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.